

NOM, Prénom : BORN Y Emile

matricule : 26447 à Mauthausen

Figure Emile Borny



Date et lieu de Naissance :

Emile Borny est né le 20 octobre 1900 à Nantes (44)

Bio avant-guerre :

Daniel Grason, :

1 /

-« Fils de Nicolas, Jean, Marie et de Eugénie, née Oger, était marié, le couple sans enfant vivait 16 rue Olivier-de-Serres à Paris (XVe arr.). Il exerçait la profession de tôlier à l'usine Chausson 40 rue du Moulin-de-la-Tour (avenue Chandon) à Gennevilliers (Seine, Hauts-de-Seine).

PHOTOGRAPHIE : Arch. PPO.

GB 143 cliché du 1er juin 1942

Il adhère au Parti communiste en 1937 à la cellule de l'entreprise, il n'était connu comme tel par la direction de l'usine. Du recrutement de Nantes, il a été mobilisé lors de la déclaration de guerre, démobilisé il reprit son poste de travail.

Circonstances de l'arrestation : circonstances inconnues

1/

-« Le 27 mai, liste en main, les policiers arrêtaient dans les ateliers les onze ouvriers pour « propagande communiste »

Date et lieu de l'arrestation:

Il est arrêté le 27 mai 1941 à Gennevilliers (75)

Daniel Grason :

-« *Le Petit Parisien* du 10 octobre 1942, sous le titre « Communistes condamnés » publia le verdict : « Sept militants communistes ont comparu hier devant la section spéciale de la cour de Paris pour y répondre de leur propagande. Ils ont été condamnés : Jean-Baptiste Kerfest et Maurice Leblanc, chacun à cinq ans de prison et 1200 francs d'amende ; Marcel Marion, Ernest Prey et Georges Martin, chacun à deux ans de prison et 1200 francs d'amende ; Georges Parent et Émile Borny, chacun à une année d'emprisonnement et 1.200 francs d'amende. »

Le Préfet de police écrivit le 22 octobre 1942 au Délégué du Ministère de l'intérieur. Il donnait son opinion sur les condamnations prononcées contre les militants communistes de chez Chausson : « Ces peines paraissent insuffisantes dans les circonstances actuelles et cette indulgence de la part d'une juridiction spécialement instituée en vue d'assurer une répression sévère des menées communistes, semble

extrêmement regrettable.» En conclusion, il lui demandait d'intervenir auprès du « Gard des Sceaux pour qu'il invite cette juridiction à se montrer à l'avenir plus sévère à l'égard des individus qui sont traduits à sa barre. »

Incarcé à la Maison d'Arrêt de Melun, Émile Borny était libérable le 1er mars 1943. Le Préfet de Seine-et-Marne ordonna son internement dans la Maison d'Arrêt, il demanda au Préfet de police de Paris par courrier en date du 6 mars 1943, s'il y avait lieu « de prononcer son astreinte à résidence dans un centre de séjour surveillé. » Il demanda au Préfet de police « de toute urgence » son « avis sur l'opportunité de lui faire application de la mesure envisagée. » Le 8 mars 1943, Émile Borny était remis aux Autorités allemandes sur leur demande. »

Parcours avant déportation :

Il est interné à la prison de la Santé Paris du 27 mai 1941 à novembre 1941, à Compiègne de novembre 1941 au 16 avril 1943.

Parcours en déportation : camps, kommandos, prisons.

Il est déporté de Compiègne le 16 avril 1943 (convoi I.93) à Mauthausen où il arrive le 18 avril 1943 ; le 10 mai 1943 il est transféré à Gusen, il revient à Mauthausen (matricule 48262).

Date et lieu de décès :

Il meurt à Mauthausen le 08 mai 1944.

Sources :

Livre-Mémorial FMD (I.) <http://www.bddm.org/>

Service historique de la Défense, Vincennes GR 16 P 74647

Jean-Pierre Sauvage et Xavier Trochu, Mémorial des victimes de la persécution allemande en Loire Inférieure (1940-1945) : déportés politiques, déportés résistants. 2001

[BORNY Émile, Ernest Jean - Maitron](#)

[maitron.fr > spip > article196897](#)

fiche modifiée le 22/07/22